

# TRAIL TRANSVOLCANO~TRAIL COURSE TANGUE~ ~RANDONNEE TROUS BLANCS~

## 20 JANVIER 2019

### 1.3 Règlement des trails et randonnée TRANSVOLCANO & trail DU TANGUE

Préambule : L'association AAJM organise le dimanche 20 janvier 2019 deux TRAILS de montagne, TRANS VOLCANO et TRAIL du TANGUE ainsi qu'une randonnée, ouvertes à tous licenciés ou non. La date limite d'inscription est fixée au 13 janvier 2019.

Un petit déjeuner sera offert à partir de 04h00 pour la TRANSVOLCANO et pour la trail du TANGUE le jour de l'épreuve. Le départ sera donné à 05h00 du matin pour la TRANSVOLCANO, de 07H00 pour la TANGUE et de 8h00 pour la randonnée, depuis les écuries du volcan.

#### Dispositions générales :

##### Participation

Il est recommandé aux concurrents de se présenter en excellente condition physique, avec un bon entraînement. Les organisateurs demandent à chaque concurrent non licencié de fournir un certificat médical de moins d'un an, certifiant l'aptitude à la course de montagne.

##### Inscriptions :

Le montant des inscriptions est fixé à 37€ pour le trail du TANGUE, 52€ pour le trail TRANSVOLCANO, et donne droit à un tee-shirt technique, et une médaille. Pour la randonnée, le montant des inscriptions est fixé à 22€ et donne droit à un tee-shirt et un sandwich. Les chèques devront être libellés à l'ordre de : « AAJM »

##### • Art.1 :

Les concurrents hommes et femmes seront classés individuellement, toutes catégories confondues (licenciés et non licenciés) : juniors Espoirs, Seniors, Vétérans 1, 2, 3.  
En cas d'ex-aequo, la récompense reviendra au plus âgé.

##### • Art.2 :

Tout concurrent devra porter un dossard numéroté et devra donner son numéro aux divers pointages sur le parcours. Un seul pointage non effectué entraîne la disqualification immédiate du coureur.

##### • Art.3 :

Chaque concurrent devra suivre scrupuleusement le balisage de la course et à son propre rythme. Cependant, il devra se présenter dans les délais fixés aux points suivants :

Trans volcano :

- Piton Textor : 9 heures

- Oratoire sainte Thérèse :11heures

- Gîte du volcan :13h

Pour être classé, les concurrents doivent finir avant 14h pour la Tangue et 17h pour la Transvolcano.

##### • Art.4 :

L'organisation met à la disposition des coureurs un certain nombre de ravitaillements. Cependant il est fortement conseillé aux coureurs d'être en semi autonomie pour la Transvolcano. Les coureurs doivent prévoir un gobelet, un sifflet, une couverture de survie, un téléphone portable, une lampe et une petite pharmacie (compresses, pansements...). Il est interdit d'utiliser des bâtons.



- Art.5 :

L'équipe médicale mise en place par l'organisation (médecins, ambulances, secouristes) le long du parcours a tout pouvoir pour juger de l'inaptitude d'un concurrent à poursuivre son effort. Aucun recours n'est possible, le concurrent sera mis « hors courses » immédiatement.

- Art.6 :

Toute dégradation du balisage des sentiers, du matériel mis à disposition, sera disqualifiant.

Tout concurrent proférant des menaces, insultes à l'encontre de tout membre de l'organisation sera disqualifié.

Tout concurrent ne respectant pas l'environnement des différents sites en jetant quelconques objets, papiers ou ordures sur les itinéraires sera immédiatement disqualifié.

- Art.9 :

Les concurrents sont couverts par une assurance « responsabilité civile organisateur » les concurrents non licenciés devront prendre une assurance « responsabilité civile » personnelle.

- Art.10 :

Tout concurrent décidant de continuer l'épreuve malgré, ou dès la mise hors course quel qu'en soit le motif, ne dépendra plus de l'organisation et ne sera en ce cas plus assuré.

- Art.11 :

La responsabilité de l'organisation sera levée pour tout incident survenant après le passage de l'équipe balai ou le non-respect du règlement, le concurrent continuant alors à ses risques et périls.

- Art.12 :

En cas d'intempéries météorologiques, éruption volcanique et autre, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours de la course, au risque de diminuer de quelques kilomètres le parcours de la course. L'organisation se réserve le droit d'annulé où de reporter la course.

- Art.13 :

Aucun remboursement ne sera effectué quelle qu'en soit la cause, après le 01 janvier 2019

- Art.14 :

Toute réclamation devra être faite par écrit, remise au directeur de course avant 15h le dimanche 20 janvier 2019.

- Art.15 :

Du fait de son inscription, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toutes photos ou images concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

- Art.16 :

Récompenses : la remise des récompenses se feront suivant le résultat des arrivées.

- Trois premiers scratches hommes et femmes primes.
- Licenciés et non licenciés toutes catégories confondues : les trois premiers masculins et trois premières féminines, sous forme de coupes. Prix non cumulable.

# TRAIL TRANSVOLCANO~TRAIL COURSE TANGUE~

## ~RANDONNEE TROUS BLANCS~

20 JANVIER 2019

- **Art.17 :**

Tout concurrent s'engage à respecter le règlement du Parc National de la Réunion.

**Arrêté NO DIR/SAAD/2009-01/ :** à savoir, seront considérés comme motifs de disqualification ou de sanctions, l'abandon de déchets même biodégradables, les atteintes volontaires aux plantes ou aux animaux, l'allumage de feux en dehors des places à feu aménagées à cet effet, l'utilisation des raccourcis, et donc la dégradation des espèces, non prévus dans le parcours, l'agression physique ou verbale d'un agent du Parc National ou toute autre personne surveillant le bon déroulement de la course.

- **Art.18 :**

Consignes de sécurité hors piste pour la Transvolcano :

Les coureurs doivent suivre le balisage mis en place par l'organisation (piquets et rubalises).

Ils doivent rester vigilant et marcher du côté partie sud du volcan, il y aura des signaleurs aux zones sensibles pour indiquer aux coureurs de respecter le balisage pour que la course se passe dans de bonnes conditions.

**Rappel des motifs de mise hors course :**

- Non-respect de la réglementation sur la zone protégée du Parc
- Inaptitude médicale à poursuivre l'épreuve
- Pointage en dehors des délais fixés
- Course en dehors du tracé et balisage
- Transport par un véhicule quel qu'il soit
- Dégradation des balisages, sentiers et matériels mis à disposition
- Insultes et menaces à l'encontre d'un membre de l'organisation
- Non-respect de l'environnement des lieux parcourus

**TRAIL TRANSVOLCANO~TRAIL COURSE TANGUE~**  
**~RANDONNEE TROUS BLANCS~**  
**20 JANVIER 2019**

**ITINERAIRE DETAILLE DU TRAIL DU TANGUE DU DIMANCHE 20 JANVIER 2019**

07H00-DEPART : Ecuries du volcan

- Contourner le parc à cheval, en passant sous le pont et rejoindre la route bétonnée les herbes blanches
- A gauche suivre la route bétonnée sur 600m
- A droite prendre le chemin terre sur 50m puis à gauche jusqu'au rond point
- Au rond-point prendre à droite sur 200m
- A gauche passer entre les grillages et les pâturages
- Piton Sec
- En traversant à gauche du piton Sec dans une propriété, jonction ancien GR2
- Prendre à gauche le sentier jusqu'à la ligne Pare feu
- A droite le sentier montant au Piton Textor jusqu'au ravitaillement
- A droite direction plaine des cafres prochaine bifurcation
- Prendre la piste équestre à gauche
- Traverser la route du volcan
- Suivre le sentier longeant la Rivière des Remparts
- Nez de bœuf
- Trous blancs
- Piton sec
- Reprendre l'itinéraire en sens inverse jusqu'à la finition des herbes blanches

1<sup>er</sup> : envi 09h30 ARRIVEE : Ecuries du volcan

Directeur de la course : Jacky MURAT (GSM : 06/92/82/57/68)

**BILAN trail du TANGUE : Distance= 24 km. Dénivelé= +950m cumule 1900**

# TRAIL TRANSVOLCANO~TRAIL COURSE TANGUE~

## ~RANDONNEE TROUS BLANCS~

20 JANVIER 2019

### ITINERAIRE DETAILLE Du trail TRANSVOLCANO DU DIMANCHE 20 JANVIER 2019

05H00-DEPART : Ecuries du volcan

- Traverser la RN 3 en passant sous le pont et rejoindre la route bétonnée les herbes blanches
- A gauche suivre la route bétonnée sur 600m
- A droite prendre le chemin terre sur 50m puis à gauche le chemin terre jusqu'au rond point
- Au rond-point prendre à droite sur 200m
- A gauche passer entre les grillages et les pâturages
- Piton Sec
- En traversant à gauche du piton Sec dans une propriété, jonction ancien GR2
- A droite le sentier montant au piton TEXTOR
- De TEXTOR tout droit jusqu'à la route, prendre la route qui mène au piton l'eau sur 100m (environ) à droite le sentier parallèle à la route jusqu'au portail, à droite sentier le piton tangué jusqu'à Oratoire st Thérèse.
- Puis la plaine des sables en direction du gîte du volcan
- Au gîte direction le pas de Bellecombe
- Traversée de la Plaine des Sables par la route du volcan puis monter les rampes goudronnées
- A droite le sentier direction oratoire Ste-Thérèse
- Retour jusqu'à Textor
- Ensuite même itinéraire du trail tangué.

1<sup>er</sup> : env 11h ARRIVEE : Ecuries du volcan

Directeur de la course : Jacky MURAT (GSM : 06/92/82/57/68)

**BILAN trail TRANSVOLCANO : Distance= 45.5 km. Dénivelé +1680 m**

## ITINERAIRE DETAILLE DE LA RANDONNEE DU DIMANCHE 20 JANVIER 2019

08H00-DEPART : Ecuries du volcan :

- Contourner le parc à cheval, en passant sous le pont pour rejoindre la route bétonnée les herbes blanches
- A gauche suivre la route bétonnée sur 600m
- A droite prendre le chemin de terre sur 50m puis à gauche jusqu'au rond point
- Au rond-point prendre à droite sur 200m
- A gauche passer entre les grillages et les pâturages
- Direction trous blancs
- Contourner les trous blancs par la droite
- A la bifurcation prendre à gauche vers piton sec
- Puis piton Guichard jusqu'au retour au point de départ

1<sup>ER</sup> : env 14h00 ARRIVEE : Ecuries du volcan

Directeur de la course : Jacky MURAT (GSM : 06/92/82/57/68)

**BILAN RANDONNEE : Distance= 10 km.**

# TRAIL TRANSVOLCANO~TRAIL COURSE TANGUE~ ~RANDONNEE TROUS BLANCS~ 20 JANVIER 2019

**1.5 Bulletin d'inscription :**

Date limite d'inscription : 13 janvier 2019 – Tangue limité à 700 coureurs. Transvolcano à 700 coureurs.

Je participe à :  **TRAIL TRANSVOLCANO** (distance 45.5 km).....  
**TRAIL DUTANGUE** (distance 24 km).....  
**RANDONNEE** (distance 10 km).....

Nom : ..... Prénom : .....  
Date de naissance : ...../...../..... SEXE : M F  
Adresse : .....  
Tél : ..... Email : .....  
Licencié(e) : **OUI NON** Numéro de licence : ..... Club : .....

**Joindre obligatoirement à votre inscription un certificat médical de moins d'un an, certifiant l'aptitude à la course de montagne pour les non licenciés ou la photocopie de la licence pour les licenciés, accompagné de votre règlement. En l'absence de ces documents l'inscription ne sera pas prise en compte.**

Je certifie que les copies fournies sont conformes à l'original.  
**Responsabilité civile** : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès d'une assurance.  
**Individuelle accident** : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Frais d'inscription du 01/11/18 au 31/12/18: **TRAIL DU TANGUE : 37 €**      **TRANSVOLCANO : 52 €**  
**RANDONNEE : 22 €**  
A partir du 01/01/19 **TRAIL DU TANGUE : 40 €**      **TRANSVOLCANO : 55 €**      **RANDONNEE : 25 €**  
Ce prix comprend : ravitaillement, repas, tee-shirt technique, médaille.  
**PAIEMENT : CHEQUE ou ESPECES**  
Libellez votre chèque à l'ordre de : **Association d'athlétisme de Jacky Murat (AAJM)**

**Remise dossards** : La remise des dossards se fera à Sport 2000 Ste Marie le mercredi 16/01/19 de 14h à 18h et le 18/01/19 Sport 2000 St Pierre de 14h à 18h. Cité du volcan le 19/01/19 de 10h à 15h.  
**Petit-déjeuner** : à partir de 4h

**Horaires de départ** : -TRANSVOLCANO : 5h Ecuries du volcan  
                                  -TRAIL TANGUE : 7h Ecuries du volcan  
                                  -LA RANDONNEE : 8h Ecuries du volcan

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve et dégage la responsabilité des organisateurs pour les vols et tout accident susceptible de se produire dans le cadre de cette manifestation sportive. J'accepte que mes noms, prénoms et photos prises lors des courses figurent dans les médias à l'issue des courses.

**Signature :**

Bulletin à renvoyer à l'adresse suivante avant le 13 janvier 2019 :  
**Club d'athlétisme de Jacky Murat, 200 rue Maurice Kraft Bourg-Murat 97418 Plaine des Cafres**  
Renseignements / 0692/82/57/68 0692 11/79/99 Email : muratjacques@orange.fr  
LISTE DES INSCRITS DISPONIBLES SUR LE SITE : <http://www.aaaim.re> et sur Sport Pro